

la CHARTE du SELF DATA

Préambule

A mesure que les données personnelles prennent de l'importance dans le fonctionnement des organisations contemporaines, il devient de plus en plus urgent d'en partager la connaissance, le contrôle et l'usage avec les individus qu'elles concernent.

Nous utilisons des mots différents pour décrire ce que nous faisons : Self Data, Cloud Personnel, VRM (Vendor Relationship Management), PIMS (Personal Information Management Systems)... Mais nous partageons un même objectif : accroître le pouvoir d'agir des individus à l'aide de leurs données personnelles, développer de nouvelles capacités de connaître, décider, agir et entrer en relation avec d'autres, en conscience, en contrôle et par conséquent, en confiance.

Cet empowerment des individus ne se substitue pas à la nécessaire protection de la vie privée et des données personnelles, mais il lui donne un sens nouveau, positif. Il ouvre ainsi la voie à de nouveaux usages, de nouveaux services, de nouvelles formes de relation entre les individus et les organisations, de nouveaux modes de collaboration.

La croissance soutenable d'une économie fondée sur les données personnelles a besoin de confiance, et celle-ci passera par le partage du pouvoir de la donnée. C'est autour de cette conviction que nous nous réunissons.

Une définition des "rôles" dans le Self Data

Note : un même acteur (en particulier une entreprise ou une administration) peut remplir plusieurs rôles à la fois.

- **Utilisateur** : un individu ou un foyer qui produit, réunit, gère et exploite ses propres données personnelles à ses propres fins et sous son contrôle, avec ou sans l'aide d'une plateforme.

- **Détenteur de données** : détient des données personnelles à propos d'individus / utilisateurs, qu'elles aient été captées (ex. traces), recueillies (ex. formulaires) ou coproduites (ex. transaction).
- **Plateforme** : permet à l'utilisateur de réunir ses données personnelles (ou les autorisations d'accès à ses données via des API et autres connecteurs) dans un espace personnel sécurisé, de les gérer et de les exploiter soit par ses propres moyens, soit à l'aide de services tiers.
- **Réutilisateur, Service tiers** : propose aux utilisateurs, qui choisissent de les installer et/ou de les utiliser, des services et applications qui s'appuient sur leurs données personnelles.

Forts de ces principes et définitions, nous nous engageons autour des 8 principes qui suivent :

>> Protection et contrôle des données personnelles

1. Nous respectons la réglementation européenne ainsi que les législations nationales relatives à la protection des données personnelles et de la vie privée.
2. L'accès, l'ajout ou la récupération de données personnelles dans l'espace personnel sécurisé d'un utilisateur, l'installation et l'activation d'une application ou d'un service utilisant ces données, ainsi que le partage de données avec des tiers, ne peuvent intervenir que sur la base du consentement préalable, informé et explicite de l'utilisateur et sous son contrôle permanent. Ce consentement précise les données personnelles concernées, les finalités recherchées, le lieu et les modalités de stockage, et la durée de conservation. Il est renouvelé dès que cela est nécessaire et en particulier lorsqu'un des paramètres (données demandées, finalités...) change. Il peut être retiré à tout moment, d'une manière simple.

la CHARTE du SELF DATA

3. Les utilisateurs des espaces personnels peuvent à tout moment corriger ou supprimer les données personnelles les concernant qui y sont inscrites. Cette suppression est effective dans un délai raisonnable et vaut pour toutes copies des données qui auraient été récupérées dans l'espace personnel, sauf si l'utilisateur demande ou accepte explicitement leur conservation.

4. Le stockage, l'utilisation et l'échange de données personnelles, ainsi que d'identités numériques, sont sécurisées au meilleur niveau de l'état de l'art. La conception des services et des applications respecte les principes du privacy by design. Tout problème de sécurité affectant leurs données personnelles et/ou leur identité numérique est signalé dès que possible aux utilisateurs concernés.

>> De nouvelles capacités d'agir pour les individus

5. Le Self Data vise à fournir aux individus la connaissance, le contrôle effectif et l'usage des données qui les concernent, pour développer leur autodétermination informationnelle et leur pouvoir d'agir. Toutes les activités et les connaissances liées au Self Data sont évaluées au regard de cet objectif.

6. Les utilisateurs sont libres d'utiliser les données qu'ils ont fournies, transmises, produites, co-produites, collectées ou récupérées, selon ce qui fait sens pour eux, à l'exclusion de la vente ou location pure et simple de données contre rémunération monétaire. En dehors de celles qu'imposerait la législation, aucune autre restriction ne peut être imposée à leur usage, dès lors que celui-ci est librement choisi et/ou consenti par l'utilisateur.

7. Nous nous engageons à réaliser un effort particulier de transparence, de lisibilité et de pédagogie pour aider les individus à comprendre leurs données

et s'en saisir : documentation des données, visualisations simples, tableau de bord rendant compte des utilisation des données, actions communes en faveur d'une "littératie numérique"...

8. Dans l'esprit du développement du droit à la portabilité, les utilisateurs disposent en permanence de la possibilité de récupérer toutes leurs données et contenus stockés dans leurs espaces personnels, dans un format numérique structuré, couramment utilisé et lisible par des machines, et de réutiliser ces données et contenus comme ils le souhaitent.

Cette charte est ouverte à tous, elle peut être signée par tous les acteurs qui s'y reconnaissent et qui souhaitent s'engager dans une dynamique de Self Data.